



REGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE – VIDE-GRENIERS INTERGENERATIONNEL

Article 1 :

La manifestation est dénommée « Vide-greniers intergénérationnel » organisée par la SARL Les Monts du Matin, société gestionnaire de l'EHPAD Les Monts du Matin sur les parcelles agricoles de l'EHPAD, de la Résidence Seniors PIC ST MICHEL et de la micro-crèche LES BOUT'CHOUS, Dimanche 27 Septembre 2026 de 8h à 14h30 (entrée des exposants de 5h30 à 7h). Aucune sortie de véhicule pour des raisons de sécurité ne sera possible avant 14h30 pour permettre aux résidents de venir dès la fin du déjeuner avant d'aller se reposer.

Article 2 :

Le Vide-greniers intergénérationnel est ouvert aux particuliers et professionnels sur réservation. Après réception et vérification du paiement par chèque uniquement, et des documents renvoyés par courrier ou déposés à l'accueil de l'EHPAD Les Monts du Matin 26300 BESAYES (Lundi au samedi 9h-12h 14h-18h), une confirmation par email vous sera envoyée, c'est cette dernière qui valide votre inscription, elle est à présenter le jour de votre entrée avec la carte d'identité originale fournie en photocopie pour l'inscription.

Les organisations se réservent le droit de refuser une inscription si celle-ci peut nuire aux principes d'une brocante-Vide-greniers, et ce, sans avoir à se justifier.

Liste des pièces obligatoires à fournir :

- Bulletin d'inscription dûment rempli
- Photocopie de la carte d'identité recto verso pour les particuliers
- Photocopie du K-Bis (carte trois volets) pour les professionnels
- Liste des objets à vendre (au dos du bulletin d'inscription) pour les professionnels
- Règlement intérieur signé
- 1 enveloppe timbrée avec nom, prénom, adresse
- Paiement correspondant à la réservation (à l'ordre de la SARL Les Monts du Matin)

Article 3 :

Les tarifs sont :

- 12 € TTC pour les véhicules de tourisme
- 15 € TTC pour les véhicules avec remorque ou fourgon utilitaire ou assimilés.

Article 4 :

Le paiement de l'emplacement sera mis à l'encaissement le mardi 29/9/2025 de la brocante – Vide-greniers intergénérationnel

Article 5 :

A partir de 7 heures, les véhicules ne pourront plus circuler sur la brocante-vide-greniers intergénérationnel pour des raisons de sécurité.

La brocante - Vide-greniers intergénérationnel se termine à 14h30. Les véhicules ne pourront pas circuler sur le site avant cet horaire.

Article 6 :

L'absence de l'exposant (pour quelle que raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement.

Article 7 :

A partir de 7h tout emplacement réservé et laissé libre sera attribué le matin même si des personnes se présentent sans avoir réservés.

Article 8 :

Les participants seront inscrits sur un registre qui sera remis à la préfecture de la Drôme le lendemain de la brocante-Vide-greniers intergénérationnel.

Article 9 :

La vente de produits alimentaires à consommer sur place, de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par les organisateurs. La vente d'animaux est interdite. La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La SARL Les Monts du Matin et les co-organisateurs la micro-crèche Les Bout'Chous, la résidence Seniors PIC ST MICHEL et son Service d'Aide A Domicile Le Tourniol, se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration. Les produits alimentaires artisanaux et locaux sont autorisés

Article 10 :

Les personnes (particuliers ou professionnels) proposant des stands avec uniquement des articles neufs en série, laissant penser qu'il s'agit d'un commerce habituel (foire ou marché) ne sont pas admis et seront expulsées sans être remboursées.

Article 11 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police, de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 12 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 13 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation ;

Article 14 :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 15 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Nom :

A

Prénom :

Le

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »



**Formulaire
pour les personnes physiques**

INSCRIPTION – ATTESTATION – VIDE-GRENIERS INTERGENERATIONNEL

Organisateur principal : SARL Les Monts du Matin, société gestionnaire de l'EHPAD Les Monts du Matin

Co-organisateurs : Micro-crèche Les Bout'chous, Résidence Seniors PIC ST MICHEL, Service d'Aide A Domicile : Le Tourniol

Adresse : 35-175 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES -Se déroulant le Dimanche 27 Septembre 2026 à BESAYES (26300)

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

né(e) le/...../..... Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le..... Par

N° immatriculation de mon véhicule le 29 Septembre 2025 :

Marque :Modèle :Type : ☐ Véhicule de tourisme

☐ Véhicule avec remorque* ☐ camping-car* ☐ trafic-fourgon* ☐ Autre, à préciser* :* double emplacement obligatoire.

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

J'ai lu le règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait àle/...../.....

Signature :

Ci-joint règlement de€ (Chèque au nom de tiré sur..... n°.....)

pour l'emplacement d'un ☐ Véhicule de tourisme à 12 € TTC ou ☐ Véhicule avec remorque/fourgon utilitaire ou assimilé à 15 € TTC

ou 1 emplacement gratuit de 5 m (Nom, Prénom, N° de Logement EHPAD Les Monts du Matin/Résidence Seniors PIC ST MICHEL ou Nom Prénom Adresse pour les bénéficiaires du Service d'Aide A Domicile LE TOURNIOL) :

.....

Document à fournir et à renvoyer à : Résidence Les Monts du Matin Vide-Greniers intergénérationnel 35 chemin de la Panetière 26300 BESAYES :

- | | |
|--|--------------------------|
| – Bulletin inscription dûment rempli | ☐ |
| – Photocopie de la pièce d'identité | ☐ |
| – Une enveloppe timbrée avec votre nom prénom et adresse | ☐ |
| – Paiement par chèque à SARL Les Monts du Matin | ☐ |
| – Règlement intérieur signé | ☐ |

Ce document dûment rempli doit être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation : Bésayes.

Résidence Les Monts du Matin 35-175 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES – Tel : 04-75-05-96-06 Choix 6
servicehotelierdesmontsdumatin@gmail.com & lesmontsdumatin.fr



**Formulaire
pour les personnes morales**

INSCRIPTION – ATTESTATION – VIDE-GRENIERS INTERGENERATIONNEL

Organisateur principal : SARL Les Monts du Matin, société gestionnaire de l'EHPAD Les Monts du Matin

Co-organisateurs : Micro-crèche Les Bout'chous, Résidence Seniors PIC ST MICHEL, Service d'Aide A Domicile : Le Tourniol

Adresse : 35-175 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES

Se déroulant le Dimanche 27 Septembre 2026 à BESAYES (26300)

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

représentant la Société/Association (Raison Sociale) :

Fonction de représentant de la personne morale :

N° de registre du commerce/des métiers :

Dont le siège sociale est au adresse) :

CP : Ville :

Adresse du représentant de la personne morale :

CP : Ville :

Tel : Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le Par

N° immatriculation de mon véhicule le 29 Septembre 2025 :

Marque : Modèle : Type : ☐ Véhicule de tourisme

☐ Véhicule avec remorque* ☐ camping-car* ☐ trafic-fourgon* ☐ Autre, à préciser* : * double emplacement obligatoire.

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L.310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

J'ai lu le règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à le/...../.....

Signature :

Ci-joint règlement de€ (Chèque au nom de tiré sur n°.....)

pour l'emplacement d'un ☐ Véhicule de tourisme à 12 € TTC ou ☐ Véhicule avec remorque/fourgon utilitaire ou assimilé à 15 € TTC

Document à fournir et à renvoyer à : Résidence Les Monts du Matin Vide-Greniers intergénérationnel 35 chemin de la Panetière 26300 BESAYES :

- Bulletin inscription dûment rempli ☐
- Photocopie de la pièce d'identité ☐
- Une enveloppe timbrée avec votre nom prénom et adresse ☐
- Paiement par chèque à SARL Les Monts du Matin ☐
- Règlement intérieur signé ☐

Résidence Les Monts du Matin 35-175 Chemin de la Panetière 26300 BESAYES – Tel : 04-75-05-96-06 Choix 6

servicehotelierdesmontsdumatin@gmail.com & lesmontsdumatin.fr

Ce document dûment rempli doit être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la
Commune d'organisation : Bésayes

Liste des objets à vendre pour les professionnels :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....